

Vous remarquerez que les arbitres avaient devant eux en cette première occasion, toute cette question de savoir si l'installation affectait sa valeur en quelque manière et ils ont décidé sur ce point. En cette occasion, les deux arbitres indépendants s'entendirent et signèrent la sentence arbitrale, et jointe à cette sentence est une annexe donnant l'énumération du matériel en question et une récapitulation de leurs conclusions, et que pensez-vous qu'il soit démontré par cette évaluation ? Elle démontre qu'ils ont évalué les locomotives à \$38,950, et les chars plate formes à une autre somme, formant un total de \$72,665. En cette occasion ils ont fait un rapport à l'effet que la propriété qu'ils avaient évaluée, étant exactement la même propriété qu'ils ont évaluée plus tard, valait \$72,665.

Pourquoi ce document n'a-t-il pas été produit conformément à l'ordre du comité à l'effet que toutes les évaluations devaient être produites ? Ce rapport a été envoyé au gouvernement le 8 janvier 1886. Quand l'a-t-il reçu ? Je présume que nous pouvons supposer qu'il l'a reçu le 9 janvier. Le 9 janvier, M. Schreiber, de concert avec le chef du gouvernement, je suppose, apprit que les arbitres avaient évalué la propriété à \$72,665. Quelle ligne de conduite pensez-vous que le département des chemins de fer ait adoptée au sujet de cette question. Nous les voyons qui s'éveillent soudainement à l'idée que l'évaluation est très basse et nous les voyons s'agiter et faire tous leurs efforts pour démontrer que l'évaluation est trop basse. La première déclaration à ce sujet est une lettre de M. Reed lui-même, qui a été produite lors de l'interrogatoire de M. Peter Clark le 8 juin. M. Reed écrit à M. Clark, d'Ottawa, comme suit :

11 janvier 1886

MON CHEF CLARK,—J'ai vu M. Schreiber ce matin, ainsi que M. Pope. Ils semblaient avoir peur d'ouvrir la lettre, et M. Pope a envoyé chercher M. Schreiber ; ce qui a été dit, je l'ignore, mais il faut que je sois ici mardi, alors qu'une assemblée aura lieu, je suppose. Cette affaire est montée, et il me semble qu'on se sert de nous comme d'instruments. Haney n'est pas ici. J'ai dit à M. Schreiber que je voulais m'en aller. Vous feriez mieux d'être ici pour mardi sans y manquer, et nous finirons toute l'affaire. Je vais à Montréal cette après-midi. Tout message que vous m'enverrez aux soins de Brown et Cie, me parviendra.

Il ressort de la preuve que j'ai sous la main que M. Schreiber étant interrogé sur ce point, admet qu'il s'est objecté à la sentence arbitrale. Elle n'était pas assez élevée pour le satisfaire ; il a aussi déclaré que tout ce qu'il a fait dans cette affaire, il l'a fait de concert avec son chef. Nous savons cela. Je ne me propose pas d'attacher aucune responsabilité aux subordonnés. Ils étaient obligés d'obéir aux ordres de leurs chefs, et leur chef savait tout ce qui avait eu lieu dans cette affaire. En conséquence, lorsque M. Schreiber affirme qu'il s'est opposé à l'évaluation parce qu'elle n'était pas assez élevée, cela, joint au fait qu'il a agi à la connaissance de son chef revient à affirmer que le ministre des chemins de fer a pris l'initiative pour faire mettre de côté une sentence arbitrale qui fixait la valeur de cette propriété à environ \$72,000, et pour lui substituer une autre sentence arbitrale qui a coûté au pays environ \$200,000. Eh bien ! ils n'ont pas disposé immédiatement de cette seconde sentence arbitrale. Dans cette seconde liasse de documents que j'ai sous la main, les papiers qui ont été produits d'abord sont les communications suivantes : Télégramme du département des chemins de fer, daté du 12 janvier 1886, à Peter Clark :

Le ministre aimerait à vous voir ici jeudi matin sans faute pour y rencontrer M. Reed et M. Haney.

Le 12 janvier le ministre manifeste son désir de voir M. Clark ; je suppose que c'était au sujet de cette sentence arbitrale, et le même jour M. Bradley écrit à M. Clark une lettre contenant ce qui suit :

Relativement au rapport soumis conjointement par vous le 8 courant, donnant la valeur de certain matériel de roulement sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, dans la Colombie Anglaise, entreprise de D. O. Mills, à l'époque où les travaux ont été terminés en juillet 1885—

Ils ont dans leur rapport donné sa valeur en 1885, et M. Clark déclare expressivement dans sa lettre accompagnant leur premier rapport, qu'ils ont fait une diminution sur la valeur, vu le fait qu'on leur avait dit la valeur de juillet 1885. La lettre ajoute :

Prenant en considération le fait qu'il avait déjà été amené dans la province et le coût qu'aurait entraîné le transport de ce matériel s'il eût dû être transporté à cette date.

M. Clark télégraphia en réponse :

Je partirai pour Ottawa ce soir.

Ceci est du 12. Je trouve aussi une lettre du 11 janvier de M. Onderdonk à M. Bradley, comme suit :

Conformément à la demande de M. Schreiber, ingénieur en chef des chemins de fer du gouvernement, j'ai télégraphié à M. Haney de rencontrer M. Reed à Ottawa, jeudi, mais malheureusement M. Haney souffre beaucoup des fièvres scarlatines et ne peut venir.

Vous remarquerez par la lettre de M. Onderdonk à M. Bradley, que le 11 janvier, M. Schreiber avait pressé M. Onderdonk de faire venir ici M. Haney. Le gouvernement avait tenu beaucoup à précipiter cette affaire afin de se débarrasser de l'ancienne sentence arbitrale et de la faire remplacer par une nouvelle. Le document suivant que je veux lire est une lettre de M. Reed, datée à Winnipeg, le 18 février 1886, et adressée à M. Bradley :

M. M. J. Haney m'a informé de sa présence à Ottawa. J'ai eu une entrevue avec lui et j'en suis arrivé à la conclusion de ne pas faire d'autre rapport que celui qui vous a été soumis par M. Clark et moi-même le 8 janvier dernier.

Vous remarquerez que le gouvernement a essayé à intimider ces hommes pour les forcer à faire un nouveau rapport.

Mes raisons pour ne pas me conformer à vos instructions du 12 janvier, sont dues au fait que je ne puis en conscience soumettre un autre rapport, ne connaissant pas les dépenses encourues pour le transport. Nul doute que M. Haney peut fournir les renseignements plus correctement, vu qu'il a payé le transport aux diverses compagnies, et il doit avoir les pièces justificatives à l'appui.

Puis nous avons un télégramme de M. Reed, daté de Calgary, 22 février 1886, à M. Schreiber, comme suit :

Je ne sais certainement quels prix ont été exigés pour le transport dans la Colombie Anglaise, et en conséquence je ne vois pas comment je puis faire rapport en vertu de l'ordre que j'ai reçu lorsque Clark et moi nous étions à Ottawa. J'ai écrit à M. Bradley le 17 courant.

Puis M. Bradley télégraphie le 23 à M. Reed, comme suit :

Votre télégramme à M. Schreiber ainsi que vos lettres du 17 ont été reçues. J'ai reçu instruction du ministre de dire qu'il n'est pas nécessaire que vous vous assuriez du prix que le transport du matériel à la Colombie Anglaise a coûté à Onderdonk ; la question étant quelle était la valeur du dit matériel de roulement à la Colombie Anglaise à la date de l'achèvement de l'entreprise.

Vous remarquerez qu'ici, le 23 février 1886, le département des chemins de fer a encore affirmé que la question est : Quelle était la valeur du dit matériel de roulement à la Colombie Anglaise à la date de l'achèvement de l'entreprise, et les deux arbitres, Reid et Clark, par leur sentence arbitrale de janvier 1886, ont déclaré que la valeur réelle de ce matériel de roulement à la Colombie Anglaise, à la date de l'achèvement de l'entreprise, était de \$72,665. Eh bien, vous voyez que la manière de s'exprimer de M. Reed ne répondait pas tout à fait au besoin. Ils tenaient à avoir une nouvelle évaluation ; il leur fallait trouver une raison pour engager, d'une façon ou d'une autre, ces évaluateurs à faire un nouveau rapport. M. Bradley, le 22 février 1886, avec une énergie digne d'éloges, télégraphia de nouveau à M. Reed comme suit :

Je n'ai pas reçu de réponse à mon télégramme. Vu que vous avez entrepris d'agir dans cet arbitrage, le ministre insiste pour qu'un rapport soit envoyé immédiatement, aux termes des instructions qui vous ont été envoyées.

"Aux termes des instructions qui vous ont été envoyées." Ils ont certifié qu'ils ont fait un rapport aux termes des instructions envoyées, lesquels termes sont confirmés par la